

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 19 janvier 2026 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

88, avenue de la Plage

Demande déposée le 15 septembre 2025 par M. Jean-Pierre Fredette concernant le lot 3 277 151 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé au 88, avenue de la Plage à Magog.

L'objet de cette dérogation mineure consiste à autoriser une nouvelle habitation duplex isolée (H2-bifamilial) dans la zone H155.

Donné à Magog, le 17 décembre 2025.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière